

Compte-rendu du Groupe Habitat Privé du 2 octobre 2017

Réunion téléphonique tenue de 17h30 à 18h30

➤ **Membres du GHP présents :**

Damien Le CLERC, Nicolas CROZET, Nico DEMBINSKI, Charlotte Ougier, Cécile Barnasson, Yves JULOU

1. Démarche « certification de services » de l'Anah

Charlotte Ougier, Damien Le Clerc et Nicolas Crozet représentaient l'ACAD à la réunion organisée par l'Anah le 18 septembre, en présence de SOLIHA. Ils y ont défendu la position exprimée dans la note de l'ACAD du 15 septembre et rappelé les conditions posées pour notre participation à cette démarche :

- Participation au Comité de Pilotage
- Participation de l'Anah au coût de la certification pour chaque structure
- Un calendrier raisonnable
- La certification comme unique prérequis, applicable à tous - suppression des exigences d'agrèments et habilitations

Il semble que SOLIHA ait exercé un fort lobbying pour faire adopter son référentiel de certification.

L'enjeu de la discussion lors de notre réunion était de définir une position commune avant la réunion du 6 octobre à laquelle devait participer Christian Mourougane. Cette position, réaffirmant les conditions énoncées ci-dessus, est centrée autour de quelques points :

- La certification doit se substituer à l'habilitation et l'agrément pour les opérations Anah. La certification doit être la seule condition d'accès aux marchés

- il faut être constructif vis à vis de l'Anah et éviter que la réunion du 6 ne se transforme en tribunal anti agrément.

Un CR de cette réunion du 6 octobre, qui a vu un fort infléchissement de l'attente de l'Anah vis des opérateurs sur la question de la certification est en cours d'élaboration et sera diffusé très prochainement.

2. Point « Action Logement »

Une réunion du GT Anah / Action Logement a eu lieu le 14 septembre. Francis Cura et Jean Marc Natali y représentaient l'ACAD.

Ces éléments sont tirés d'un mail de Francis Cura :

« L'Anah doit produire une note qui portera sur une expérimentation dans 6 copros dégradées (que nous devons proposer au prochain groupe de travail qui s'est constitué en marge du cotech de suivi de la convention anah / AL, et qui a réuni outre Mourougane et de la Hautière, 2 personnes d'AL, ainsi que N. Rousseau de Soliha, Frédérique Le Bars de Citémétrie et moi-même...) en direction des PB potentiellement assujettis qui pourraient être intéressés par VISALE et le prêt copro.

A noter que AL s'est montrée très intransigente sur l'éventualité d'élargir son prêt copro dans les copros dégradées - tant au niveau des bénéficiaires (seulement les assujettis au 1%) que du montant et des travaux (seulement les travaux d'économies d'énergie pour les bailleurs) - même dans une perspective de simple expérimentation...

...Cette expérimentation est loin de ce que nous avons pu proposer avant les vacances d'été concernant une plus grande implication d'AL dans la question du financement des RAC des copropriétaires en copros dégradées...

Le CR de ce GT et le projet de note ne nous ont pas été communiqués à ce jour.»

3. Organisation du GHP

Mise en place d'un "calendrier partagé"

A la demande de plusieurs membres du groupe nous avons établi un calendrier qui couvre le dernier trimestre 2017 et l'année 2018, sur le principe d'une réunion téléphonique mensuelle qui se transforme en réunion physique tous les 3 mois. Ces réunions physiques se tiendront de 14h à 17h et pourront permettre de se retrouver pour le déjeuner. Si ce rythme paraît trop contraignant à certains membres, certaines réunions physiques pourront être transformées en réunions téléphoniques.

L'idée est d'associer à ce calendrier "interne" au GHP, le planning des réunions auxquelles sont conviés les membres de l'ACAD dans le cadre de divers groupes de travail : Action Logement, Dématérialisation, certification, Forum.... Ce qui devrait nous permettre d'avoir une meilleure visibilité du temps réellement passé par l'ACAD dans toutes ces instances.

Tableau de suivi de la convention Anah - ACAD

Le tableau annexé au projet de convention sera basculé sur Google doc, sous forme de document interactif accessible aux membres du GHP et qu'ils pourront alimenter directement.

L'archivage

L'archivage des documents produits par le GHP ou qui l'intéressent particulièrement se fait à 2 niveaux :

1 - Sur le site Internet pour les documents produits et validés par le GHP. Par exemple, les CR de réunions, mais aussi les contributions adressées à l'Anah ou à d'autres partenaires, ainsi que la convention triennale lorsqu'elle nous sera envoyée par l'Anah.

2 - Sur un autre support pour l'ensemble des documents de travail du GHP, à l'aide d'une arborescence permettant un classement et une recherche rapide des documents. Cet archivage se fait sur une Dropbox spécifique au GHP réorganisée sur la base d'une arborescence définie par DLC et YJ. Il est demandé à chaque membre de faire savoir à Yves Julou s'il a pu se connecter à cette dropbox.

Rédigé par YJ le 12 octobre 2017